Mme Blanquet

UNE NOUVELLE EUROPE : L'UNION EUROPENNE à VINGT CINQ

Le sommet de Copenhague des 12-13 décembre 2002 intervient 9 ans après le sommet de Copenhague de 1993 qui avait ouvert les portes de l'adhésion aux pays d'Europe centrale et orientale avec la formule « Les pays associés de l'Europe centrale et orientale qui le désirent pourront devenir membres de l'Union européenne ». Il était demandé aux pays candidats trois conditions :

1) Des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection.

2) Une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union.

3) La capacité d'assurer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique économique et monétaire.

La période 1993-2002 a été jalonnée d'accord d'association et de longues négociations qui ont porté sur les 80000 pages des 31 chapitres de l'acquis communautaire. Les pays de l'Europe centrale et orientale ont été rejoints dans les négociations par Malte et Chypre. Le Conseil européen de LAEKEN de décembre 2001 s'est prononcé en faveur de l'adhésion des dix pays les plus avancés dès 2004. Les anciens pays socialistes ont fait des efforts considérables. Les privatisations ont débuté en à 1991. Elles sont achevées en grande partie. Le secteur privé est devenu largement dominant. Il dépasse partout 60%, même en Roumanie et Bulgarie dont l'entrée est prévue en 2007. Il atteint même 90% en Hongrie. Le secteur tertiaire emploie désormais plus de 50% des actifs. Le commerce extérieur a été réorienté de l'URSS et du Bloc de l'Est vers l'Union européenne qui représente plus de 50% des échanges. L'UE est largement bénéficiaire. En 2002 le solde commercial était positif avec 54 milliards d'euros. La croissance est l'élément consolidateur du bouleversement économique. Elle est comprise entre 4 et 7% en moyenne depuis 1994. L'inflation est en voie de stabilisation. Elle est partout inférieure à 10%. les taux de chômage demeurent élevés. Ils dépassent ou approchent 15% en Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie. Les déficits publiés sont proches de 5%, la dette publique est inférieure à 60% et l'endettement extérieur est limité sauf pour Malte et Chypre. Le pouvoir d'achat demeure inférieur d'au moins 50% à celui de l'UE. La population de l'Europe passera le 1er mai 2004 de 380 à 455 millions d'habitants et la superficie augmentera de 23% pour atteindre 4 millions de kms. Le PIB atteindra 9200 milliards d'euros et sera l'équivalent de celui des Etats-Unis. L'élargissement pose le problème des institutions européennes sur lequel se penche la Convention. Le traité de Nice (décembre 2000) n'a abouti qu'à un compromis boiteux qui permettra tout juste à l'UE de fonctionner. Le nombre de commissaires a été plafonné à un par pays. La France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-uni doivent renoncer à un commissaire. La pondération des voix au sein du Conseil sera revu à partir à partir du 1er janvier 2005.

REPARTITION DES SIEGES AU PARLEMENT EUROPEEN ET DE LA PONDERATION DES VOIX AU CONSEIL

PARLEMENT EUROPEEN

à supp à la demd de M Labori

États Membres		Pays Candidats	
Belgique	22	Bulgarie	17
Danemark	13	Chypre	6
Allemagne	99	Estonie	6
Grèce	22	Hongrie	20
Espagne	50	Lettonie	8
France	72	Lituanie	12
Irlande	12	Malte	5
Italie	72	Pologne	50
Luxembourg	6	Rep. Tchèque	20
Pays-Bas	25	Roumanie	33
Autriche	17	Slovaquie	13
Portugal	22	Slovénie	7

intervention M. Labori / Forum

A)->B

La majorité qualifiée sera revue au fur et à mesure des adhésions et nécessitera le vote favorable de la majorité des États. De plus un État pourra demander que la majorité qualifiée corresponde au moins à 62% de la population totale de l'Union. Le traité de Nice a fixé à 737 le nombre maximum de députés. La nouvelle répartition interviendra après les élections de 2004. L'entrée de 10 nouveaux pays surchargera le travail de la Cour de justice et du Tribunal de première instance. La création de chambres juridictionnelles spécialisées est une première réponse. La présidence de l'Europe ne peut tourner tous les 12 ans et demi. Chaque pays doit déjà attendre 7 ans et demi. Les pays de l'Europe des 15, surtout l'Allemagne et l'Autriche, craignent que la liberté de circulation des travailleurs ne se traduisent par l'arrivée de nombreux migrants sur le marché national du travail. le compromis d'avril 2001 prévoit une période de 2 ans pendant laquelle les nouveaux citoyens de l'Europe ne pourront exercer que des emplois temporaires. Après ces deux années les membres de l'UE à quinze auront la possibilité d'ouvrir leurs frontières ou de prolonger de 3 ans la phase de transition. Une deuxième période de 3 ans sera possible pour ceux qui le demanderont.
L'entrée dans l'UE favorise les investissements directs étrangers (IDE) qui se sont concentrés sur les pays les plus proches géographiquement ou ceux qui ont privatisé le plus rapidement (Estonie).

à supp. dud de M Labori

[Stock d'IDE en 2000 par Habitant]

Rép. Tchèque	2066
Estonie	2011
Hongrie	1971
Slovénie	1440
Pologne	942

Unité = Euro
Les IDE peuvent représenter jusqu'à 10% du PIB certaines années (Hongrie en 1995Rép. Tchèque en 1999)
Ils concernent surtout l'industrie manufacturière (ex: l'automobile en Rép. Tchèque ou les constructions électriques en Hongrie. Il en résulte une économie qui tourne à deux vitesses. les entreprises contrôlées par les étrangers exportent et prospèrent alors que les secteurs traditionnels (Mines, Industries lourdes, Agriculture) souffrent et sont touchés de plus en plus par le chômage. Le social est le problème majeur des pays qui ont perdu tous leurs repères de protection social et qui doivent créer un nouveau système qu'ils n'ont pas les moyens financiers de mettre en place.
L'entrée des 10 pays leur offre des perspectives d'évolution plus rapide pour le processus de rattrapage. Des modèles de croissance prévoient 2,5% par an d'ici à 2025 pour l'UE actuelle et de 4 à 7% pour les nouveaux adhérents. Les pays les plus avancés (Slovénie, Hongrie, Rép. Tchèque) pourraient rattraper les quinze vers 2015 - 2020 et les pays les moins avancés (Pologne, Pays Baltes) vers 2020 - 2025. Le calendrier prévoit la signature des traités d'adhésion le 16 avril 2003à Athènes et l'entrée officielle le 1er mai 2004 après ratification par les 25 États membres.
L'attente des pays admis a été très longue et les nationalismes ont resurgi avec les mouvements populistes qui profitent du manque de confiance général de l'opinion publique envers les parties politiques traditionnels
En Pologne le mouvement paysan SAMOOBRANA (autodéfense) a obtenu 10,20% des voix aux législatives du 23-9-2001. Il est hostile à l'entrée dans l'Europe. Les autres forces conservatrices recueillent 17% . En Slovaquie le parti populiste de Meclar demeure le premier parti avec 36 députés sur les 150 sièges du parlement.
Les référendums ne sont pas gagné d'avance même dans des pays comme la République Tchèque, l'un des principaux bénéficiaires de l'adhésion. Il risque d'en être de même dans certains pays de l'Europe des quinze, comme le montre le cas de l'Irlande ou le score extrêmement serré en France pour le traité de Maastricht.
L'élargissement, malgré les critiques émises, est une chance unique pour l'Europe. Elle va peser davantage sur le plan international. Elle sera davantage en position de force pour négocier avec la Russie et les pays de l'ancienne URSS, ou pour influencer davantage les pays riverains de la méditerranée. La question de l'adhésion turque suscite de nombreuses réactions. La décision d'examiner l'état d'avancement des conditions préalables à la négociation fin 2004 est une décision sage. Elle permet à l'Union Européenne de se pencher sur elle-même et de se consacrer à la réforme de ses institutions (travaux de la Convention) ou à la Turquie de mieux se préparer pour un travail législatif intense pour respecter les critères de Copenhague.

B)

intervention M Labori / Fauvu

Madame Bourquet

LA CONSTITUTION EUROPENNE

Elle est au cœur des travaux de la "convention européenne" présidée par Valéry Giscard d'Estaing et qui doit déposé ses conclusions en juin 2003 avant le Conseil européen de Thessalonique du 20-21 juin.
Les débats de la convention ont débuté le 28 février 2002. Valéry Giscard d'Estaing a présenté "L'Architecture" d'un projet de traité européen le 28 octobre. Il prévoit un préambule en deux parties.

Première partie : "l'architecture institutionnelle"

Deuxième partie : "Les politiques et la mise en oeuvre des actions de l'Union"

Le texte comprend 46 articles

Exemple : article 1er : Proposition de quatre dénominations "Communauté européenne", "Union européenne", "États -unis d'Europe", "Europe Unie".
Cette dernière appellation a la préférence du Président de la convention.
La future "Europe des 25" serait une Union d'états, conservant leur identité nationale, qui coordonnent étroitement leur politique au niveau européen et qui gèrent, sur le mode fédéral, certaines compétences communes. Le caractère pluriel de l'Union est reconnu. Elle est ouverte à tous les états européens qui ont en commun les mêmes valeurs et qui s'engagent à les promouvoir.
Onze groupes de travail ont réfléchi sur la subsidiarité, la charte des droits fondamentaux, la personnalité juridique de l'union, le rôle des Parlements nationaux, les compétences complémentaires, la gouvernance économique, l'action extérieure, la défense, la simplification, l'espace de liberté et de justice et l'Europe sociale.
Début janvier des propositions seront rédigées.
Un consensus s'est établit sur plusieurs points :

- Reconnaissance d'une personnalité juridique,
- Intégration de la charte des droits fondamentaux dans le traité,
- * Implantation plus étroite des parlements nationaux dans la construction européenne et dans le contrôle du principe de subsidiaire,
- Simplification des actes et des procédures,
- Communautarisation de la fiscalité liée à la compétitivité et de nature à affecter la concurrence.

Désaccord sur les points suivants :

- le gouvernement économique,
- l'Europe sociale.

Le groupe de travail sur les questions institutionnelles sera créée en février 2003. De nombreuses contributions ont été soumises. Elle émanent de partis politiques, de personnalités politiques, d'instituts universitaires, de la France et de l'Allemagne etc...
La commission européenne fait un certain nombre de propositions :

1. Le Président de la commission serait élu par le Parlement Européen avec au moins 2/3 des votes et à bulletins secrets. Le conseil désignerait en accord avec lui les autres membres de la commission. Cette dernière sera soumise à l'approbation du Parlement Européen.
2. La commission serait responsable devant le Parlement Européen et le conseil.
3. Généralisation de la codécision.
4. Abolition du vote à l'unanimité remplacé par un vote à double majorité simple (majorité des états et majorité des citoyens)
5. Refus d'un Président de l'Union,
6. Maintien du système de rotation pour la présidence du Conseil européen, du Conseil "Affaires générales" et des autres formations du Conseil.
7. Un poste de secrétaire de l'union chargé des relations extérieures.

* Implantation plus étroite des parlements nationaux dans la construction européenne et dans le ...

Dans les questions majeures il faut retenir :

1. Le Président de l'Union Européenne : Faut-il un Président ? Quels seront ses pouvoirs ? Quels seront ses rapports avec la commission ? Devant qu'elle instance sera t'il responsable ?
2. Comment une Europe à 25 états et plus peut elle fonctionner ? : Peut-on envisager une Europe à cercles concentriques, avec un noyau dur (PESC - Défense, Monnaie) et d'autres cercles concentriques de moins en moins contraignants ? Cette Europe à plusieurs vitesses ne risque t'elle pas de déboucher sur une dilution de l'esprit communautaire ?
3. Où l'Europe doit -elle s'arrêter ? L'Ukraine a t'elle une vocation européenne ? L'intégration de la Turquie doit elle être suivie de celle du Maghreb ?
4. Fédéralisme ou Coopération intergouvernementale : quel choix ? Quelles limites ?

La conférence intergouvernemental est chargée d'examiner les propositions de la convention dans le cadre d'un calendrier très serré (fin décembre 2003).

1er mai 2004 : adhésion définitive des pays candidats ayant ratifié le traité d'Athènes (16 avril 2003)

Mai 2004 : signature du traité constitutionnel à Rome.

10-14 juin 2004 : élections européennes

1er novembre 2004 : entré en fonction du nouvel exécutif de l'union européenne à 25.

COOPERATION

Michel LABORI